

La démolition de l'église Saint-Cœur-de-Marie

Citer cet article

Noppen, L. (2023 [2021]), « La démolition de l'église Saint-Cœur-de-Marie », *Sociologie Visuelle*, n° 3, Pierre Fraser et Georges Vignaux (éds.), Québec : Photo|Société, pp. 23-58.

Luc NOPPEN¹

Affiliations

1 UQAM, Département d'études urbaines et touristiques.



Résumé. — Le cas de l'église Saint-Cœur-de-Marie montre de manière éloquente comment une déclaration d'intérêt patrimonial, voire un classement, ne sont pas des garanties de sauvegarde d'un monument de premier plan. La connaissance et la notoriété de notre patrimoine bâti — notre « vouloir patrimonial » — sont et seront perpétuellement à construire et reconstruire et les efforts qui ont été déployés pour faire valoir et conserver l'église Saint-Cœur-de-Marie depuis le début des années 1990 ont été oubliés, voire ignorés. C'est que, dans l'opinion publique, celle qui mobilise les élus comme jamais, la question de la valeur d'usage économique du patrimoine, de son utilité immédiate, est désormais cruciale. Que fera-t-on de ce nombre sans cesse grandissant de sites et de bâtiments que nous voulons conserver ? Qui défraiera le coût de leur conservation et de leur mise en valeur ? En même temps, nous pourrions occuper ces sites avec des édifices qui répondent mieux aux besoins d'aujourd'hui.

Mots-clés. — Démolition ; patrimoine religieux bâti ; promoteur immobilier.

Depuis que l'église Saint-Cœur-de-Marie, qui se dressait sur les hauteurs de la Grande Allée à Québec, a été démolie sauvagement à la fin de l'été 2019, je m'interroge sur ce cas. Qu'est ce qui n'a pas marché ? Comment se peut-il qu'un édifice aussi précieux puisse disparaître dans une indifférence quasiment généralisée, sans pénalité pour les « malfaisants » ? J'ai donc reconstitué la séquence des événements pour mieux comprendre. Ayant vécu de près certains moments de la « saga » de Saint-Cœur-de-Marie, j'ai pensé que le traitement de mon étude de cas devait aussi emprunter la voie d'une égo-histoire. La voici donc.



L'église Saint-Cœur-de-Marie (© Luc Noppen).

J'ai connu l'église Saint-Cœur-de-Marie peu après mon arrivée à Québec en 1964. À l'époque ce n'est pas tant sa forme — ou la figure de son clocher — qui m'intriguait. C'est plutôt son nom, un ami de ma classe m'ayant indiqué que cette église étrangère portait comme nom « Five O'Clock of Mary », comme le lui avait indiqué un caléchier de la ville. Puis, lorsque j'entrepris des études à l'université Laval (en 1965), je n'appris pas grand-chose sur Québec, le Québec ou le Canada. Tout cela n'était que « du pipi de chat », comme nous l'annonçait fièrement le professeur Jean-Noël Tremblay (1926-2020), qui deviendra pourtant Ministre des Affaires culturelles, peu après nous avoir dit ces bêtises. Oui, « Je me souviens... ». Lors de mes études en histoire de l'art, j'ai tout appris sur la peinture espagnole, sur les fresques rupestres de Cappadoce, sur les cathédrales gothiques et sur l'architecture d'Alberti et de Bramante. Sur l'art du Québec, peu de choses : un cours offert par Jean Trudel,

qui agissait comme chargé de cours, brossait un portrait rapide de l'art traditionnel au Québec, selon les problématiques développées par Gérard Morisset depuis les années 1930. Mais il en parlait avec cœur, conviction et compétence... C'est mon intérêt pour l'art et l'architecture du Québec qui me valut d'être embauché comme professeur à l'université Laval en juin 1972, avec comme mandat de développer les études sur l'art et l'architecture du Québec. Il m'apparut alors important d'explorer le corpus des églises, monuments qui m'apparaissaient véritablement définitoires de l'identité paysagère de nos villes, villages et campagnes. J'ai donc entrepris de visiter toutes les églises du Québec (en incluant, dans mes expéditions, maisons, manoirs, moulins, villes et villages) pour alimenter mes enseignements en images et connaissances nouvelles, pour notamment aller au-delà des ouvrages classiques de Ramsay Traquair, Gérard Morisset et Alan Gowans.

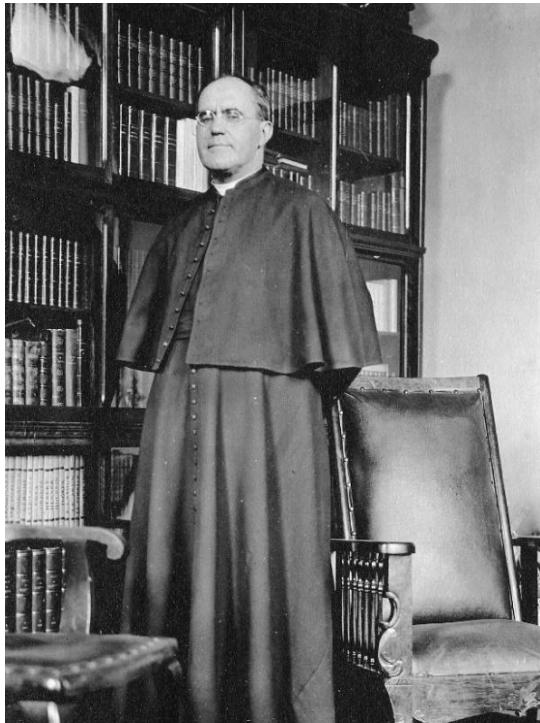
▼ Le clocher de l'église Saint-Cœur-de-Marie



© Luc Noppen

La recherche et la construction de la notoriété de l'église Saint-Cœur-de-Marie

Pendant toutes ces années, l'église Saint-Cœur-de-Marie est demeurée une énigme à mes yeux. Mal aimée, au cœur d'un quartier dévasté par l'expansion de la colline parlementaire, elle était peu à peu abandonnée par ses paroissiens qui déménageaient volontiers à Sillery, cité-jardin de l'avenir. Puis, une rumeur diffamante voulait que cette église, forcément étrangère à son lieu, avait adopté la figure d'une mosquée : comme preuve, on montrait son « minaret » qui dominait la Grande Allée. Tout cela ne paraissait pas très catholique... Pourtant, des recherches rapides m'avaient indiqué que cette église avait été construite en 1918 par un curé entreprenant, l'eudiste Pierre-Marie Dagnaud¹⁰ (1858-1930) (prononcé Dagnot). Un texte très détaillé du curé m'apprit que : « [...] le plan de l'église a été inspiré par un plan mis obligamment à notre disposition par M. Regnault, architecte de grand talent, de Rennes, France »¹¹.



Le père Pierre-Marie Dagnaud (1858-1930), prêtre Eudiste, curé de Saint-Cœur-de-Marie de 1918 à 1928, dans son bureau au presbytère (© Archives des Eudistes, Charlesbourg).

Bon, deux « maudits français », rien pour aider à la notoriété d'un monument en ce début des années 1970, marquées par la détestation de mon ami Roger Taillibert (1926-2019). En même temps, quelques familles du coin évoquaient que l'architecte serait plutôt un paroissien : Ludger-Amédée Robitaille (1885-1946)¹². Mais le livre consacré par le curé Dagnaud aux premières années de la paroisse incluait un long texte sur l'architecture de l'église Saint-Cœur-de-Marie qui avait été écrit par l'abbé Jean-Thomas Nadeau (1883-1934), théoricien de l'architecture et rédacteur de l'*Almanach de l'Action sociale*¹³. Nadeau était un ardent promoteur à Québec d'un renouveau rationaliste et d'un régionalisme moderne en architecture ecclésiale dans les années d'après-guerre. En quelques lignes, J.-T. Nadeau esquissait une filiation de l'église Saint-Cœur-de-Marie avec « le style roman-byzantin du sud-ouest de la France »,

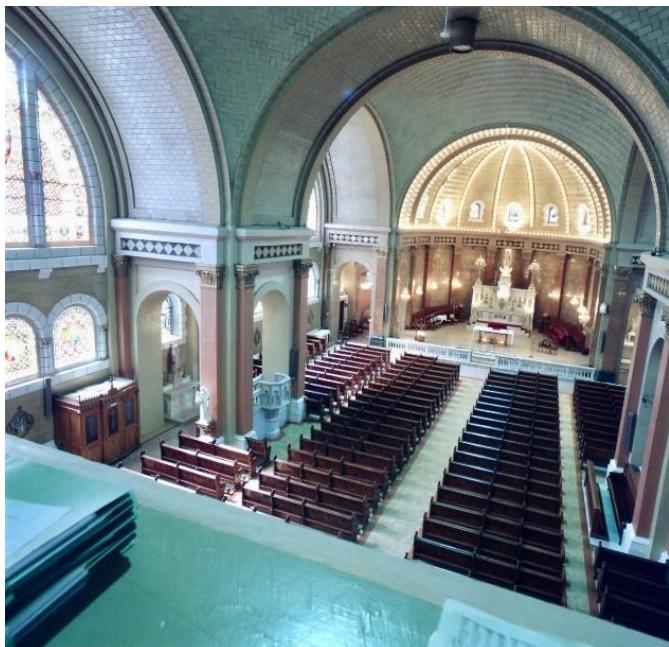
¹⁰ Dagnaud P.-M. (1928), *La paroisse Saint Cœur de Marie. Du berceau à ses dix ans. Souvenir du jubilé décennal*, Québec : Librairie Laflamme, 279 p.

¹¹ *Idem.*, note en p. 96.

¹² Robitaille L.-A. (1885-1946) est l'héritier de la lignée du célèbre Joseph-Ferdinand Peachy (1830-1903). Il est diplômé en 1912 de l'École d'architecture de l'École Polytechnique de Montréal et embauché en 1922 comme professeur de construction dans la section architecture de l'École des beaux-arts de Québec.

¹³ Sur Jean-Thomas Nadeau, on pourra lire : Robert J. (2020), « Jean-Thomas Nadeau, Le rationalisme au service du renouveau de l'architecture religieuse à Québec au début du XX^e siècle », dans Lucie K. Morisset (dir.), *L'architecture de l'identité. Arts et patrimoines en hommage au professeur Luc Noppen*, Montréal : Del Busso p.243-272, URL : <https://tinyurl.com/5x42kyvp>.

style qui, disait-il « caractérise un système de construction né en Orient mais transformé et perfectionné savamment en Occident, dans le Sud-Ouest et l'Ouest de la France particulièrement. »¹⁴ À l'appui, quelques monuments célèbres dont Saint-Marc de Venise et Saint-Front de Périgueux. Rien de moins !



Vue de la nef de l'église Saint-Cœur-de-Marie, en 1996
© Michel Bourassa.

Une première enquête détaillée sur l'histoire et de l'architecture de l'église Saint-Cœur-de-Marie a été menée durant l'été 1980 par Éric Dumas, alors étudiant dans un cours d'été offert par Jacques Robert qui, lui, menait une recherche sur la carrière de l'abbé Jean-Thomas Nadeau. Le travail était bien documenté et proposait une analyse précise du monument ; l'auteur mentionnait aussi avoir trouvé dans les archives de la paroisse une correspondance précieuse entre le père Pierre-Marie Dagnaud et l'architecte Arthur Regnault, de Rennes¹⁵. J'ai eu l'occasion d'approfondir mes recherches sur l'église Saint-Cœur-de-Marie en 1993-1994¹⁶ lors de la préparation, avec Lucie K. Morisset,

de l'étude sur les *Lieux de culte situés sur le territoire de la Ville de Québec*, préparée pour la Ville de Québec. Ce rapport comporte notamment un premier texte historique et analytique détaillé du monument¹⁷. Ce texte a connu une large diffusion, notamment *via* notre ouvrage *Foi et patrie. Art et architecture des églises de la ville de Québec*¹⁸, paru en 1996. Notre rapport sur *Les lieux de culte...* a aussi eu des suites immédiates, dont la tenue, à

¹⁴ Dagnaud P.-M. (1928), *op. cit.*, p. 84.

¹⁵ Copie de ce travail a été conservé dans les dossiers remis par Luc Noppen à la Division du design urbain à la Ville de Québec, mais la correspondance, produite en annexe, a été dérobée. Mieux, cette correspondance, qui démontrait la paternité de l'architecte rennais, est aussi disparue des archives de la paroisse. Comme quoi certains ne tenaient pas à mettre en valeur la paternité d'un Français sur cette église.

¹⁶ Noppen L., Morisset L. K. (1994), *Lieux de culte situés sur le territoire de la Ville de Québec*, Ville de Québec : Service de l'urbanisme, Division du design urbain et du patrimoine, 3 tomes.

¹⁷ *Idem.*, Tome 1, p. 97-104.

¹⁸ Noppen L., Morisset L. K. (1996), *Foi et Patrie. Art et architecture des églises à Québec*. Québec : Les Publications du Québec, 180 p. [le texte sur l'église Saint-Cœur-de-Marie se trouve aux pages 121-123].

Québec, du 5 au 7 juin 1997, du *Premier colloque international sur l'avenir des églises dans les villes-centre*, et parrainé par la Ville¹⁹.



1.
2. Église à vendre, en juin 1997 (© Luc Noppen)



3.
4. Modélisation de l'église Saint-Cœur-de-Marie (© Équipe d'étudiants de l'École d'Architecture de l'Université Laval)

À cette occasion, l'église Saint-Cœur-de-Marie avait été à l'honneur, ayant fait l'objet d'une charrette (un atelier d'idéation et de projet) d'architectes et d'étudiants en architecture. Une équipe s'était ainsi installé dans l'église pour, pendant trois jours et devant public, mettre au point un projet de conversion de l'église qui, à l'époque, était déjà mise en vente²⁰. En même temps, les équipes mobilisées par le professeur Pierre Côté, de l'École d'architecture de l'Université Laval, ont préparé les relevés dessinés et numériques de toutes les églises de la Ville de Québec, dont bien sûr Saint-Cœur-de-Marie. L'objectif de cette campagne était de rendre accessible les informations sur les bâtiments en vue de leur éventuelle conversion vers un nouvel usage. Tout ce travail, accompagné de nos textes, a été mis en valeur par un site internet : « La Foi en 3D. Des étudiants de l'École

¹⁹ Les actes du colloque et les résultats des diverses « charrettes » (ateliers) menées dans des églises ont été publiés dans : Noppen L., Morisset L. K., Caron Robert (1997), *La conservation des églises dans les villes-centres*, Québec : Septentrion, 204 p.

²⁰ Morisset L. K. (1997), « La Charrette sur l'Avenir des biens d'Église. Cinq projets pour cinq hauts lieux », dans *La conservation des églises...*, p. 186-197 [sur les cinq églises mises en valeur par cet exercice, seule l'église Saint-Roch n'a pas été démolie depuis].

d'architecture proposent une visite virtuelle passionnante des églises de la ville de Québec²¹. » En septembre 2001, ce site a été consacré le portail canadien le plus visité au pays.



Arthur Regnault, architecte à Rennes
(© Archives départementales d'Ille-et-Vilaine)

C'est en 2005, à l'occasion des manifestation reliées au centenaire de la *Loi de séparation de l'Église et de l'État* (loi française de 1905), qu'il m'a été donné d'approfondir mes connaissances sur l'œuvre architectural d'Arthur Regnault. Cette loi a eu un impact important au Canada, puisque de nombreuses congrégations religieuses, dont les Eudistes, ont adopté ce pays comme « terre promise de la catholicité francophone », après le désistement (ou la trahison, comme l'affirmaient certains) de la France, jusqu'alors identifiée comme « la fille ainée de l'Église catholique romaine ». En Bretagne, cette loi a été vécue péniblement (manifestations, émeutes, etc.) et a donné lieu à plusieurs événements commémoratifs, dont des colloques et conférences académiques. Comme plusieurs membres du clergé français s'étaient exilés au Canada, j'avais déjà observé qu'ils avaient continué à entretenir des relations cordiales avec leurs architectes français, et que celles-ci avaient eu un impact considérable sur le renouveau de l'architecture ecclésiale et conventuelle au Québec²².

C'est ainsi que j'ai découvert qu'Arthur Regnault, ami de longue date et confrère de classe de Pierre-Marie Dagnaud, à qui il avait envoyé en 1918 des plans pour inspirer la construction de l'église Saint-Cœur-de-Marie, avait aussi eu une « carrière canadienne », menée par correspondance, puisqu'il n'a jamais mis les pieds en Amérique. La première et plus importante œuvre canadienne de Regnault date de 1903 : c'est la vaste église Sainte-Marie de la Pointe-de-l'Église en Acadie (Nouvelle-Écosse). C'est donc via ce cas que j'ai présenté, en Bretagne, les effets de la *Loi de séparation... française* sur l'histoire de l'architecture ecclésiale au Canada français²³. Bien évidemment, j'ai utilisé l'exemple de Saint-Cœur-de-Marie, avec des exemples acadiens

²¹ URL : <https://tinyurl.com/3yw73acf>.

²² Noppen L. (2015), « French Architects in Early Twentieth-Century French-Canadian Church Architecture ». *The Journal of the Society for the Study of Architecture in Canada*, vol. xl, n° 1, p. 59-73.

²³ « Les effets de la Séparation sur l'architecture ecclésiale au Canada français : l'avènement d'une église bretonne en Acadie » (Luc Noppen). Colloque du *Centenaire de la séparation de l'Église et de l'État*, Tréguier (France), 17 septembre 2005. Cette communication a été publiée en 2006 : « Les effets de la Séparation sur l'architecture ecclésiale au Canada-français : l'avènement d'une église bretonne en Acadie » (Luc Noppen), dans *Les Bretons et la Séparation, 1795-2005*, sous la dir. de Jean Balcou, Georges Provost et Yvon Tranvouez, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 201-213.

pour bien illustrer l'ensemble de la carrière canadienne de l'architecte Regnault, entre 1903 et 1918.

▼ Pointe-de-l'Église (Nouvelle Écosse)

L'église Sainte-Marie, érigée de 1903 à 1905 d'après des plans envoyés par l'architecte breton Arthur Regnault.



5.

© Luc Noppen



7.

© Luc Noppen

9.

Il m'a été donné, en 2006, d'aller présenter le résultat de mes recherches à la Pointe-de-l'Église, lors d'une conférence dans l'église Sainte-Marie et dans une publication qui en a suivi²⁴. J'ai alors eu l'occasion de faire valoir que l'apport de l'architecte Regnault avait induit au Canada, et notamment à Québec, une architecture néo-bretonne. Mon exploration de la carrière de Regnault et la visite de ses nombreuses églises construites dans le Diocèse de Rennes me permettait dès lors de conclure à sa contribution précoce à une architecture néo-régionaliste, inspirée à la fois par les XVII^e et XVIII^e siècles bretons et la popularité du style romano-byzantin, valorisé comme symbole authentique et initial de l'Église chrétienne avant qu'elle ne soit secouée par des schismes et divisions.

²⁴ « L'église Sainte-Marie et son modèle breton : l'avènement d'un style néo-breton au Québec et en Nouvelle-Écosse » (Luc Noppen). Colloque *Le patrimoine religieux en Nouvelle-Écosse. Signes et paradoxes en Acadie*, Université Sainte-Anne, Pointe-de-l'Église (N.É.), 19-20 juin 2006; « L'église Sainte-Marie, monument du métissage de modèles bretons et de savoir-faire acadiens » (Luc Noppen), dans *Le patrimoine religieux de la Nouvelle-Écosse. Signes et paradoxes en Acadie*, sous la dir. de Jean-Pierre Pichette, [Cahier de] Port Acadie Revue interdisciplinaire en études acadiennes. Université Sainte-Anne. Pointe-de-l'Église, n^{os} 10-11-12), 2006-2007, p. 117-128.

▼ Églises de style romano-byzantin



10.

11. Corps-Nuds (Bretagne). Clocher de l'église Saint-Pierre, érigée de 1881 à 1890 d'après les plans de l'architecte Arthur Regnault (© Luc Noppen).



12.

13. Saint-Senoux (Bretagne). Clocher de l'église Saint-Abdon et Saint-Sennen, érigée en 1896-1897 d'après les plans de l'architecte Arthur Regnault (© Luc Noppen).

Durant toutes ces années, avec le regain d'intérêt pour le patrimoine et l'identité architecturale régionale, Arthur Regnault acquiert une formidable notoriété en Bretagne²⁵ ; son rôle d'architecte diocésain de Rennes est mis en évidence dans le *Schéma départemental du patrimoine bâti et mobilier d'Ille-et-Vilaine* qui signale qu'il est l'auteur de quelque 72 églises et qui le crédite de l'invention d'une architecture chrétienne moderne dans le Diocèse de Rennes. Ses plans étant conservés aux Archives départementales, ce service décide de lui consacrer une grande exposition en septembre 2011, et de publier à cette occasion un somptueux ouvrage, contenant des études et un catalogue détaillé de son œuvre. J'ai été

²⁵ Un premier ouvrage l'avait fait connaître comme l'un des architectes les plus importants de la fin du XIX^e siècle : Guéné Hélène, Loyer François (1995), *L'Église, l'État et les architectes : Rennes 1870-1940*, Paris : Éditions Norma, 368 p.



Lithographie de la façade projetée pour l'église Saint-Jeanne-d'Arc de Rennes. Arthur Regnault, 1914 (Archives départementales d'Ille-et-Vilaine).

invité à contribuer à cet ouvrage avec un texte titré « Présence d'Arthur Regnault au Canada », qui fait une belle place à l'église Saint-Cœur-de-Marie²⁶. J'ai aussi eu l'honneur de présenter une conférence lors de l'inauguration de cette exposition²⁷. À cette occasion, la famille de l'architecte a fait don d'une série de documents pour compléter et enrichir son fonds, dont une lithographie du projet pour l'église Sainte-Jeanne-d'Arc de Rennes, identique à celle qui avait été envoyée avec les plans détaillés au curé Dagnaud²⁸. Aux maires et paroissiens français qui me disaient avec fierté « avoir un Regnault », j'ai dû expliquer avec gêne que l'existence de l'église québécoise de l'architecte breton était menacée, ce qui avait soulevé indignation et incrédulité. Aujourd'hui il me reste l'espoir qu'avec l'aide du gouvernement fédéral, on réussisse à sauver l'église Sainte-Marie de la Pointe-de-l'Église qui est, incidemment, la plus vaste église en bois d'Amérique du Nord.

La valeur architecturale et patrimoniale exceptionnelle de l'église Saint-Cœur-de-Marie

En 1994, dans notre rapport sur *Les lieux de culte de la Ville de Québec*, Lucie K. Morisset et moi avions évalué l'intérêt architectural et la valeur patrimoniale de l'église Saint-Cœur-de-Marie. Nous disions alors : « En conséquence de notre évaluation, et sur la base des analyses effectuées, nous recommandons à la ville de Québec de citer comme monuments les lieux de culte érigés sur son territoire avant 1930 et qui ne bénéficient pas encore d'une protection légale définie sur le plan national²⁹. » Il s'agissait alors — avant les fusions

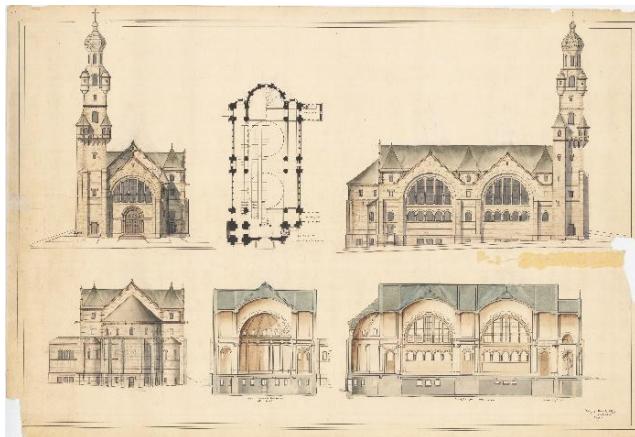
²⁶ Noppen L. (2011), « Présence d'Arthur Regnault au Canada », *La quintessence de l'art sacré. Arthur Regnault, architecte (1839-1932)*, sous la dir. de Jean-Yves Andrieux, Rennes : Presses universitaires de Rennes, p. 172-185.

²⁷ Noppen L. (2011, 18 juin), « L'influence d'Arthur Regnault au Canada français », Conférence publique organisée par les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (espace Ouest-France) dans le cadre de l'exposition *Arthur Regnault, quintessence de l'art sacré*, à Rennes, France.

²⁸ À Rennes, l'église Sainte-Jeanne-d'Arc a été mise en chantier en 1914 d'après les plans d'Arthur Regnault. Le chantier a été arrêté par la guerre et n'a repris qu'en 1953 sous la direction de l'architecte Hyacinthe Perrin qui a modifié le projet initial.

²⁹ *Lieux de culte...*, Rapport de synthèse, p. 83.

municipales de l'an 2000 — de 16 lieux de culte que nous avions classés par ordre d'importance décroissant. Selon notre évaluation, l'église Saint-Cœur-de-Marie était classée huitième sur seize et devait donc impérativement être conservée. La Ville de Québec accepta notre liste et mit en œuvre une stratégie de conservation et de mise en valeur pour les églises identifiées, en concertation avec les autorités du Diocèse de Québec. En 1994 donc, rien ne laissait croire que l'église pourrait un jour disparaître...

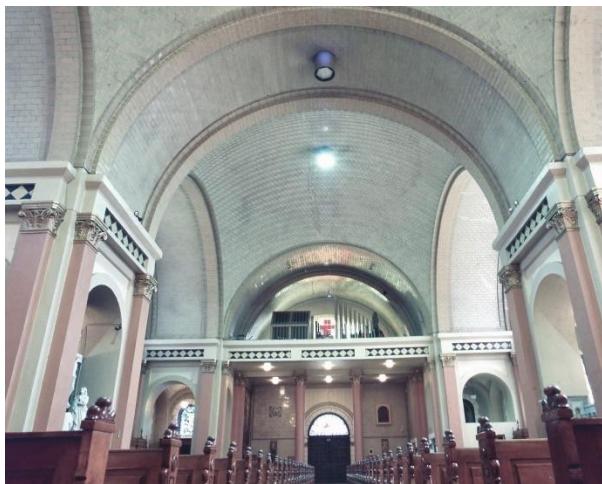


14.
15. Église Saint-Cœur-de-Marie. Plans préparés par l'architecte Ludger Robitaille en 1918 (BAnQ, fonds Ludger Robitaille, P742-D111, PR-62-1).



16.
17. L'église Saint-Cœur-de-Marie, en construction, en 1919 (Photo extraite de : Pierre-Marie Dagnaud. La paroisse Saint-Cœur-de-Marie. Du berceau à ses dix ans, 1928, p. 36).

▼ Voûtes Gustavino de l'église Saint-Cœur-de-Marie



18.
19. Église Saint-Cœur-de-Marie. Les deux coupoles de la nef, « voûtes catalanes » faites de trois rangées de briques posées en chevrons (© Michel Bourassa).



20.
21. La voûte Gustavino, dont la structure a été révélée lors de la démolition de l'église Saint-Cœur-de-Marie en septembre 2019 (© Claude Thibault).

R. GUASTAVINO.
MASONRY STRUCTURE.
APPLICATION FILED JULY 31, 1908.

947,177.

Patented Jan. 18, 1910.

2 SHEETS—SHEET 1.

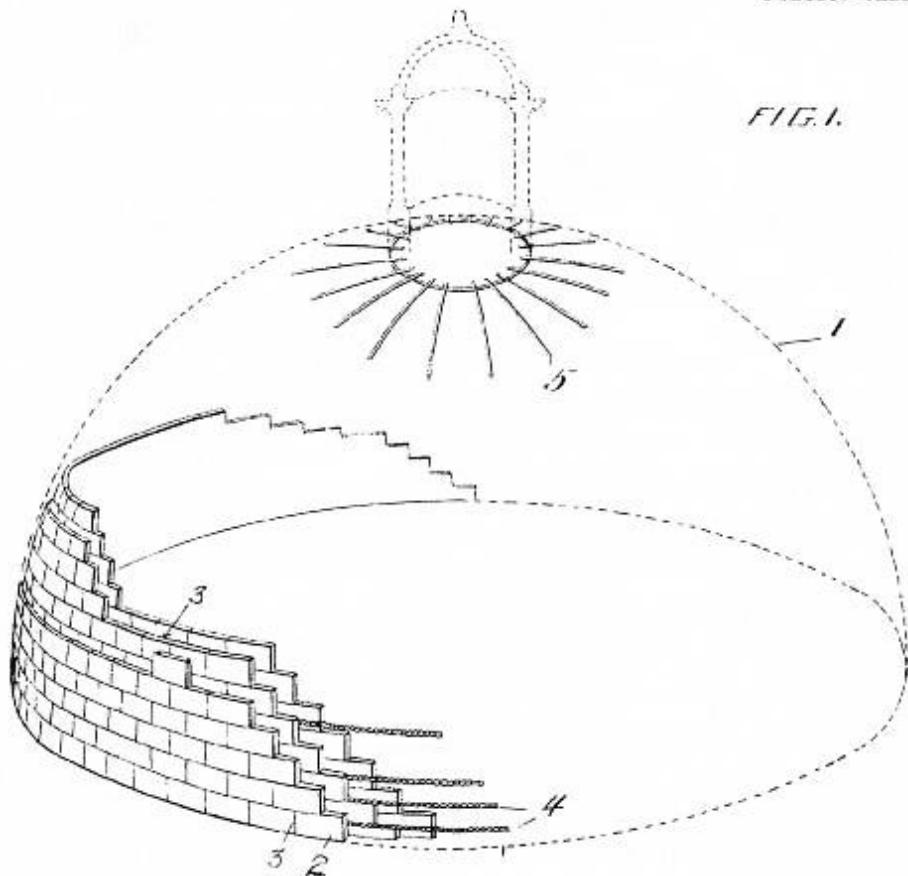


FIG. 1.

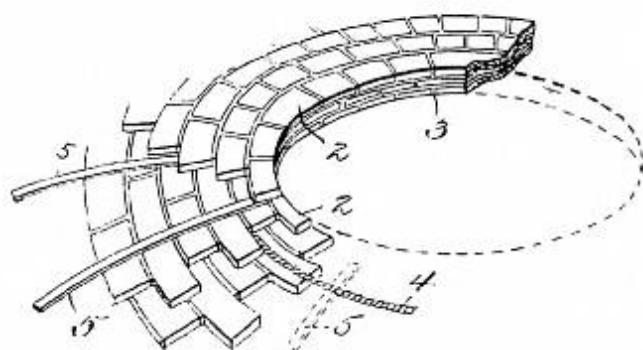


FIG. 2.

WITNESSES:

H. F. Royle.
R. C. Braudock.

BY

INVENTOR
Rafael Guastavino
Henry M. Brigham
Attorney

Le brevet des voûtes Gustavino (United States Patent Office, 18 janvier 1910, no 947,177).

Monument conçu par un architecte de renom et doté d'une figure architecturale étonnante, l'église Saint-Cœur-de-Marie avait aussi été mise en œuvre grâce à des procédés constructifs nouveaux et innovants. Ne pouvant utiliser de l'acier pour édifier sa structure, du fait de la guerre, l'architecte Ludger Robitaille (1885-1946), qui a adapté les plans de Regnault avait utilisé une structure traditionnelle de murs porteurs (granit de Rivière-à-Pierre à l'extérieur et blocs de terra cotta à l'intérieur), avec une « voûte catalane » faite de trois rangées de briques posées en chevrons. À Québec, cette voûte incombustible, établie sur trois coupoles, avait été mise en place par la firme que Rafaël Gustavino Moreno (1842-1908), immigrant espagnol, avait établie dès 1881 à New York³⁰. C'était une œuvre d'art en soi : tous les bâtiments dotés de voûtes de la *Gustavino Fireproof Construction Company* sont protégés, à New York, Boston et Chicago, pour leur valeur patrimoniale. L'église Saint-Cœur-de-Marie se retrouvait donc dans une catégorie de patrimoine international à côté notamment de l'*Immigration Hall* de Ellis Island et de la cathédrale Saint John the Divine de New York, et de la bibliothèque publique de Boston.

▼ Structure traditionnelle avec murs porteurs pour le clocher



22.

23. Vue de l'intérieur de la tour de l'église Saint-Cœur-de-Marie : une structure de maçonnerie (© Luc Noppen, 2005).



24.

25. Le clocher de l'église de Saint-Thégonnec (Bretagne), érigé au XVII^e siècle (© François Quiniou, 1909).

Une structure traditionnelle avec murs porteurs avait aussi été utilisée de façon audacieuse pour ériger le haut clocher en pierre de l'église de la Grande Allée. Cela ne s'était encore jamais vu au Québec, où les clochers et leurs flèches ou coupoles sont toujours des ouvrages de charpente. Le clocher emblématique de la Grande Allée répliquait en fait la

³⁰ Ochsendorf J., Freeman J., Freeman M. (2010), *Gustavino Vaulting : the Art of Structural Tile*, Princeton : Princeton Architectural Press.

figure de clochers anciens de la Bretagne, dont celui de l'église Notre-Dame de Saint-Thégonnec, datant du XVII^e siècle.

L'architecte Regnault avait réussi à en reprendre les formes — la tour de style Renaissance y est couronnée par un dôme à lanternon flanqué de clochetons d'angles —, et ainsi faire de l'architecture romano-byzantine du XIX^e siècle un style néo-breton, très prisé dans le Diocèse de Rennes. Au début du XX^e siècle, alors que le Canada français entreprend de valoriser ses origines normandes et bretonnes, notamment en architecture, la transposition de ce vocabulaire faisait sens, surtout dans la paroisse la plus aisée de la ville dont le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau (1857-1952), ardent supporteur de la refrancisation de la « Vieille Capitale », était paroissien et marguillier. Au sommet de la Grande Allée, le haut clocher de Saint-Cœur-de-Marie se voulait le signal d'une renaissance francophone à l'entrée de la cité historique. Le curé Dagnaud aurait aussi voulu que la figure guerrière de sainte Jeanne-d'Arc orne le parvis de son église pour faire contrepoids, *in situ*, à la défaite de la bataille des Plaines d'Abraham³¹. L'église Saint-Cœur-de-Marie devait aussi, aux yeux de ses promoteurs, faire contrepoids à Saint-Patrick, lieu de culte des catholiques anglophones installé sur Grande Allée en 1914. Dès lors, il paraissait évident, en 1918 que la démolition d'une dizaine de bâtiments se justifiait ; il fallait créer une place pour le culte des francophones dans une nouvelle église qui serait une icône de ce haut lieu de la capitale nationale.

Une solution à l'horizon

C'est en avril 1995 que la Fabrique de la paroisse Saint-Cœur-de-Marie met l'église en vente. Toutes les tentatives de relancer le culte et de redresser la situation financière de la paroisse ayant échoué³², les marguilliers lancent la serviette. Surtout que, à la suite de notre étude sur *Les Lieux de culte...*, des évaluations faites par le Diocèse et établies en vue du nouveau *Programme des infrastructures Québec*, il ressortait que l'église Saint-Cœur-de-Marie nécessitait des réparations de plus d'un million de dollars, dont 650 000 \$ de façon urgente pour stabiliser le clocher. L'image brutale du panneau « À vendre » du courtier immobilier qui a obtenu le mandat de procéder a fait la manchette³³. Mais, ainsi hypothéquée par un impressionnant devis de travaux urgents, la mise en vente était plutôt un cri de désespoir qu'une solution réaliste.

³¹ Ce projet, provocateur aux yeux de la bourgeoisie anglophone, échoua et une statue équestre de la sainte guerrière, épée levée au combat, a finalement été installée dans le parc qui porte son nom, dans le Parc des Champs-de-Bataille, dans les années 1930.

³² Une initiative qui a attiré l'attention était celle de la « messe en grégorien » : un chœur de chant accompagnait les services religieux de chant grégorien au grand plaisir des mélomanes de la ville. L'assistance accrue n'a cependant guère contribué au redressement financier espéré.

³³ Le Soleil (1995, 25), « Église à vendre ». Cet article mentionne que le conseiller municipal Réjean Lemoine a proposé la citation de l'église, sur avis de Luc Noppen, tel que proposé dans le rapport *Les lieux de culte....* de 1994.

L'appel à l'aide a néanmoins été entendu ! Deux ans après l'apparition de la pancarte, la Ville de Québec annonce par communiqué de presse « Un sauvetage considérable pour l'église Saint-Cœur-de-Marie »³⁴. Le texte est long et très précis quant aux intentions des autorités publiques :

« Un important partenariat entre le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Cœur-de-Marie, propriétaire de l'église, la Commission de la capitale nationale du Québec, la Ville de Québec et le Gouvernement du Québec permettra, par la restauration du clocher de l'église Saint-Cœur-de-Marie, de conserver l'intégrité de ce bâtiment.

Des travaux de consolidation et de restauration du clocher sont nécessaires afin d'assurer la sécurité publique, vu le danger qu'il représente pour les passants, notamment en ce début de période de dégel.

Le clocher constitue une composante unique du patrimoine architectural de la ville, en plus d'être un élément signalétique. C'est une solution de préservation permanente qui a été retenue parmi les options envisagées qui incluaient même la démolition de la partie supérieure du clocher. Les travaux de restauration prévus consistent, entre autres, au renforcement du clocher par la pose d'une structure d'acier à l'intérieur, à la réfection ou au remplacement des briques de la paroi intérieure ainsi qu'à la réparation ou au remplacement des pierres de la paroi extérieure.

Le coût de ces travaux, qui devraient débuter sous peu, sont évalués à 650 000 \$. Le Conseil de Fabrique Saint-Cœur-de-Marie versera 304 250 \$, incluant une somme de 144 500 \$ provenant du programme d'infrastructures Québec du ministère des Affaires municipales du Québec. La Commission de la capitale nationale du Québec versera 172 875 \$ tandis que la Ville de Québec et le Ministère de la Culture et des Communications du Québec assumeront le même montant, divisé à parts égales, pris à même l'Entente sur le développement culturel, 1995-2000.

Si la Fabrique vend l'immeuble après la rénovation du clocher, celle-ci n'aura pas à rembourser le *Programme d'infrastructures Québec*. Par contre, la Commission de la capitale nationale du Québec, la Ville de Québec et le Ministère de la Culture et des communications du Québec pourront recouvrer leur mise de fonds en fonction du prix de vente de l'église. »

Le communiqué conclut par une puissante affirmation : « Pour chacun des partenaires, il ne fait aucun doute qu'il faut conserver cet élément caractéristique [i.e., le clocher] de la Grande Allée. » Cette entente, qui avait pour but de sauver l'église en la rendant plus

³⁴ Communiqué de presse du Service des communications et des relations extérieures de la Ville de Québec, 26 mars 1997. Cité par Luc Noppen et Lucie K. Morisset. *Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer*. Québec, PUQ, 2005, p. 405.

attractive pour un nouvel usage par un nouveau propriétaire, avait fait l'objet d'intenses tractations dans les mois précédents. Je me souviens d'une rencontre du 8 mars 1997 convoquée par le maire Jean-Paul L'Allier, dans son bureau, à laquelle assistaient notamment Pierre Boucher, président de la Commission de la capitale nationale, et Serge Viau, alors directeur-général adjoint au Développement durable de la Ville. Ces deux grands défenseurs du patrimoine de la ville avaient créé un consensus autour de l'importance de sauver de façon immédiate le clocher de l'église Saint-Cœur-de-Marie, ce qui, de l'avis majoritaire des acteurs présents, assurerait la survie à long terme de l'édifice de la Grande Allée.

▼ Les 4 options d'intervention sur le clocher de l'église Saint-Cœur-de-Marie présentées le 8 mars 1997

CLOCHE DE L'ÉGLISE ST-CŒUR DE MARIE, QUÉBEC
97-03-08

Tableau comparatif
Options et coûts

OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3	OPTION 4
<p>Gaine d'acier et sécurité minimale (payé par Fabrique et Infrastructure-Québec)</p> <p>Renforcement en acier et revêtement de tôle</p> <p>84'</p> <p>52'</p>	<p>Réduction de la hauteur du clocher</p> <p>Section du clocher à démanteler</p> <p>96'</p>	<p>Préservation intégrale du clocher</p> <p>Une scie Phase = 136'</p> <p>Phase A = 60'</p> <p>Phase B = 76'</p> <p>Une structure de renforcement en acier est prévue à l'intérieur</p>	<p>Remplacement de la partie supérieure par une structure légère</p> <p>Toiture existante récupérée</p> <p>Phase A = 60'</p> <p>Phase B = 40'</p> <p>Structure d'acier avec revêtement léger rappelant la forme du clocher</p>
<p>Phase temporaire 210 000 \$</p> <p>Réfection ou démolition reportée à plus tard (échéance 4 à 5 ans au max.)</p>	<p>Solution permanente 500 000 \$</p> <p>Il est prévu de conserver les pierres pour réutilisation futur (théoriquement)</p>	<p>Solution une seule phase 810 000 \$</p> <p>Solution en deux phases A - 650 000 \$ B - 215 000 \$</p> <p>Total A + B - 865 000 \$</p>	<p>Solution en deux phases A - 490 000 \$ B - 250 000 \$</p> <p>Total A + B - 740 000 \$</p> <p>(Option basée sur option 2)</p>

Gilles Duchesneau Architecte

© Gilles Duchesneau, architecte

L'architecte mandaté par la paroisse, Gilles Duchesneau, avait esquissé quatre options : deux temporaires (option 1 et option 2) et deux permanentes (option 3 et 4). Au terme de la rencontre, l'option 3 a été retenue, avec deux phases d'exécution. En phase A : structure de renforcement en acier dans le clocher, remplacement de briques à l'intérieur et consolidation de la paroi de granit extérieure, au coût de 650 000 \$. Puis, en phase B : consolidation de la tour, au coût de 215 000 \$. A ceux qui, comme moi, trouvaient étrange de consolider un clocher avant de consolider la tour qui le supportait, on a répondu que, de toute façon, l'ensemble de l'église avait besoin de travaux et que le chantier du bas de la tour serait rapidement inclus dans cette phase B.

Je persiste à croire encore aujourd’hui, que si l’on avait démonté le clocher fragile pour en entreposer les pierres, l’église serait encore là aujourd’hui. Un architecte talentueux aurait pu, plus tard, remonter ce clocher, ou mieux le rétablir sous forme d’un volume expressif moderne, évoquant à la fois la figure originale mais, surtout, signalant au loin le renouveau du lieu, investi par un nouvel usage. Mais cette solution de « démontage » avait été sommairement évaluée à 500 000 \$, visiblement pour ne pas être attrayante ; pour 150 000 \$ de plus, on réglait le problème une fois pour toutes, disait-on… S’agissant de l’église Saint-Cœur-de-Marie, tous étaient ainsi fixés sur ce clocher, proclamé « élément signalétique indispensable du paysage de la Grande Allée ».

Les travaux sur le clocher ont aussitôt débuté et se sont déroulés rondement, au printemps et à l’été 1997. C’est donc une église avec un clocher consolidé grâce à des fonds publics qui devint la propriété du Diocèse de Québec, après la suppression de la paroisse³⁵ et la célébration d’une dernière messe, le 22 décembre 1997³⁶.

Pendant ce temps, Yves Boulet, un administrateur bien connu de Québec, avait proposé à la Commission de la Capitale nationale (CCN) un projet pour occuper l’église Saint-Cœur-de-Marie³⁷ : un Panthéon des grandes figures du Québec. Sans s’engager officiellement dans le projet, la CCN s’est associée à des universitaires qui, sous la direction de Jean Hamelin, historien, ce sont mis à l’ouvrage pour élaborer le concept. À l’École d’architecture, j’avais proposé de mobiliser une équipe qui pourrait mettre en images le projet. Avec mon collègue Pierre Côté et un groupe d’étudiants, nous avons ainsi produit des images illustrant le concept défini par l’équipe d’historiens ; il a suffi de donner forme au programme et de l’incruster dans la maquette électronique de l’église qui avait été antérieurement produite. En janvier 1998, nous étions plusieurs à être convaincus que l’église serait ainsi sauvée et que la Commission de la capitale nationale allait l’acquérir pour en faire le pavillon d’entrée de la colline parlementaire. Rien de tel n’arriva, la torpeur qui avait envahi la capitale après la défaite des troupes souverainistes au référendum de 1995 a eu raison de ce projet et de bien d’autres, dont celui du Théâtre La Bordée qui, en 1999, avait songé à s’installer dans l’église³⁸. Mais la Ville et le Ministère de la Culture clamaient

³⁵ Décret de M^{gr} Maurice Couture, 14 octobre 1997.

³⁶ Le Soleil (1997, 24 octobre), *À peine retapée, déjà fermée. À Saint-Cœur-de-Marie, la dernière messe sera célébrée le 21 décembre*. Aussi : Le Journal de Québec (1997, 22 décembre), *La dernière messe* [La dernière messe a été célébrée le 21 décembre 1997].

³⁷ Bernier M.-F. (1998, 27 janvier), *Un Panthéon sur Grande Allée*, Le Journal de Québec, p. 2. « Promoteurs : professeurs d’histoire Jacques Mathieu et Jean Hamelin, ainsi que le professeur d’architecture Luc Noppen, tous de l’Université Laval. Il y a aussi, Yves Beauregard, de la revue Cap-aux-Diamants, Denis Angers, de la Commission de la Capitale nationale (à titre personnel) et Yves Boulet, un administrateur, en quelque sorte l’initiateur du projet ».

³⁸ Bourque F. (1999, 21 mai), *Une église et une chapelle dans la mire de la Bordée*, Le Soleil.

toujours bien fort que l'église Saint-Cœur-de-Marie « avait une valeur patrimoniale élevée »³⁹.

▼ Le chantier sur le clocher de l'église Saint-Cœur-de-Marie, printemps 1997



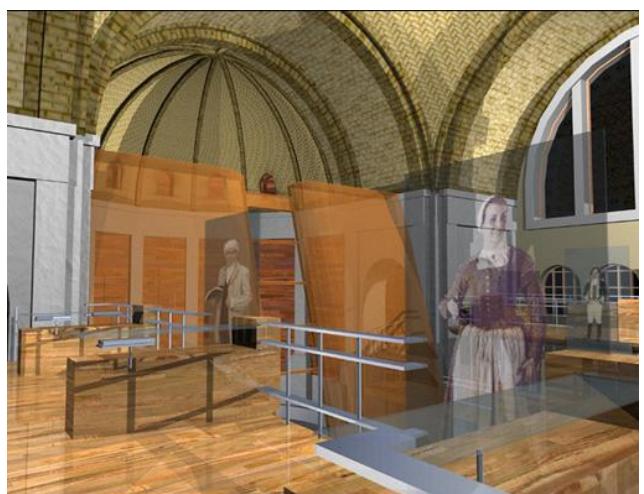
© Luc Noppen

Las d'attendre, le 4 avril 2001, le Diocèse vend l'église Saint-Cœur-de-Marie à la Fabrique de la paroisse Saint-Dominique⁴⁰, qui avait accueilli les derniers paroissiens du lieu de culte fermé. En fait, plusieurs acheteurs privés s'étaient manifestés et le Diocèse était peu intéressé à transiger avec des « marchands du temple ». Toutefois, un marguillier affairiste de la Fabrique de paroisse Saint-Dominique avait détecté une bonne affaire, semble-t-il. C'est ainsi que le 4 mars 2002, après de longues tractations, la paroisse Saint-Dominique vend l'église Saint-Cœur-de-Marie au Palais des Arts, un organisme à but non lucratif (OBNL), qui propose d'exploiter le bâtiment à des fins culturelles (expositions et spectacles). Le prix de vente est alors de 300 000 \$.

³⁹ *Le Soleil*, 9 mai 2001.

⁴⁰ 2001, 4 avril : vente de la Corporation de l'archevêque catholique romain de Québec (Maurice Couture) à la Fabrique de la paroisse Saint-Dominique de Québec (Jacques Marcotte, curé).

▼ Projet de Mémorial dans l'église Saint-Cœur-de-Marie
 (Maquettes réalisées à l'École d'architecture de l'Université Laval)



Le contrat de vente de 2002 stipule que le vendeur « will immediately obtain discharge of all its obligations arising from the protocol agreement signed by La Ville de Québec, la Ministre de la culture et des communications and la Commission de la Capitale nationale et La Fabrique Saint-Cœur-de-Marie, le 20 Mai 1997⁴¹ ». C'est-à-dire que l'acquéreur est absous de rembourser les fonds publics investis lors de la consolidation du clocher, comme le prévoyait l'entente de mars 1997. En contrepartie l'acquéreur prend des engagements importants :

« Special obligations of the Purchaser:

The Purchaser is and shall remain a non-profit corporation and shall only occupy and operate the building and property on a non-profit basis. The observance of these conditions shall be secured by inspection, audit or other control measures applied by the interested governmental authorities.

⁴¹ Registre des immeubles. No 1782817. 4 mars 2002. Vente de la paroisse Saint-Dominique au Palais des Arts (Claude Beaumont, secrétaire) du lot 1 212 894 avec dessus construite une église, 530 Grande Allée Est, Québec.

To use the property as a spiritual, social and cultural center and to provide a facility for a variety of private and public functions catering to all persons and organisations.

To restore and preserve the building in its architectural integrity, both interior and exterior, and to protect its heritage and historical significance.

To undertake the complete restoration of the building within delays of six (6) months following the date hereof. »

En bref, le Palais des Arts devra demeurer un OBNL et agir sur le site sans recherche de profits, sous réserve d'inspections et de mesure de contrôle par les autorités gouvernementales. L'usage est restreint à des activités spirituelles, sociales et culturelles en offrant seulement des services de restauration requis par ces activités. Mais, surtout, l'acquéreur s'engage à préserver l'intégrité architecturale, tant extérieure qu'intérieure du bâtiment, et d'en protéger le patrimoine et la signification historique ; il s'engage aussi à entreprendre la restauration complète du bâtiment dans un délai de six mois après la prise de possession.

En soi, ces conditions de vente paraissent optimales. Mais, le seul recours des vendeurs en cas de non-respect des clauses est d'exiger la rétrocession du bien vendu. Or, on comprend que ni la paroisse Saint-Dominique, qui a encaissé le prix de vente de 300 000 \$, ni le Diocèse, pas plus que la Ville ou le Ministère, ne veuillent récupérer cette patate chaude (i.e. une église en mauvais état et sans usage). Le gérant du Palais des Arts savait cela, puisque à peine un an après l'acquisition, déclarait-il : « Si nous voulons rénover à fond, il est possible qu'on ait à devenir une entreprise à profit⁴². »

La vente suscita une polémique à Québec. C'est que l'acquéreur — sous le couvert d'un OBNL — est Alex Daryoush Rahmi, homme d'affaires de la Virginie-Occidentale (en fait vendeur de voitures usagées), d'origine iranienne et de foi Bahá'í. Plusieurs lui prêtent l'intention d'installer un temple Bahá'í dans l'ancienne église catholique, ce qui leur paraît hérétique. En fait le projet de l'homme d'affaires est tout autre. Il l'a fait connaître à plusieurs reprises :

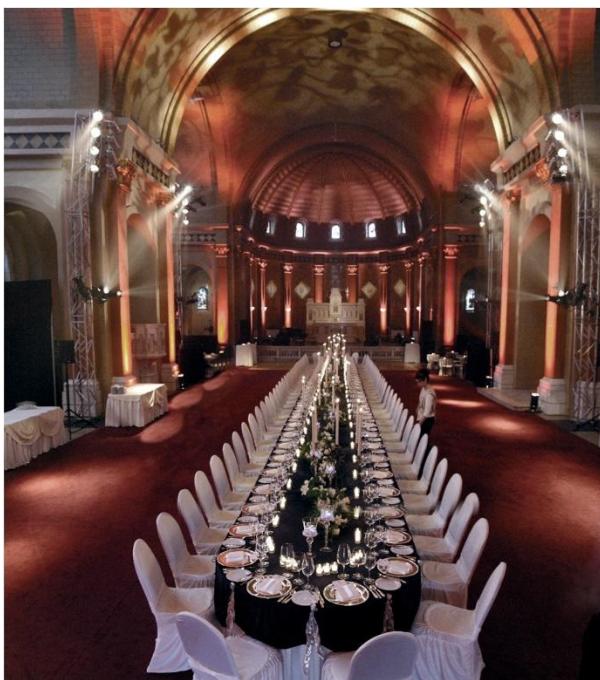
« M. Rahmi a l'intention de transformer l'église en Palais des Arts où se côtoieront artistes, peintres, musiciens, chanteurs, danseurs et où on tiendra des expositions de toutes sortes. Les travaux sont estimés à 4 millions \$ et pourraient commencer cet été si la Ville de Québec et les gouvernements provincial et fédéral accordent des subventions. M. Beaumont [le gérant] : ‘Nous souhaitons implanter un centre multiculturel et multifonctionnel qui servira de vitrine des arts à Québec, en complémentarité avec ce qui se fait déjà. Le sous-sol ferait place à un incubateur d'artistes. Le jour ils donneraient des cours de peinture, de chant, de danse et de musique. En soirée le public serait invité à écouter des chants gospels et des musiques sacrées’. Des projets sont en cours

⁴² Croteau M. (2003, 29 juillet), Le Soleil, p. A9.

pour mettre en valeur la devanture de l'église avec des jeux de lumière et d'eau, des mosaïques et d'autres effets visuels... »

Pour donner du poids au projet, les responsables du Palais des Arts organisent plusieurs activités dans la nef de l'église Saint-Cœur-de-Marie : des fêtes, activités corporatives, colloques, enregistrements d'émissions télévisuelles, etc. Tout cela dans des décors grandioses avec des éclairages impressionnantes, voire des spectacles audio-visuels et des tournois de films dont les images circulent largement. Les promoteurs évoquent le nom de partenaires prestigieux : le Cirque du Soleil, Robert Lepage, Luc Plamondon, par exemple. Tout se passe comme si une salle de fêtes était apparue sur la Grande Allée et que la magie opérait...

▼ Scènes d'activités organisées par le Palais des Arts



26.

© Palais des Arts



28.

© Palais des Arts

Mais les observateurs avertis et les autorités constatèrent rapidement que le projet était improvisé et tablait surtout sur l'abandon des clauses restrictives du contrat de vente, l'injection majeure de fonds publics, et surtout, d'importants compromis quant à la réglementation municipale. En même temps, nul n'avait pris soin de vérifier les antécédents et la solvabilité de ce promoteur cowboy et quérulent qui, en Virginie, se débattait dans des poursuites relatives à plusieurs faillites frauduleuses⁴³.

Un an à peine après la vente de l'église au Palais des Arts, le quotidien Le Soleil titre donc : *L'église des promesses non tenues* : « Alors que, au-delà de 700 000 \$ en fonds

⁴³ Aux dernières nouvelles, en septembre 2021, selon le site *InmateAid*, Alex Daryoush Rahmi était encore détenu aux États-Unis à la suite de ses faillites frauduleuses. URL : <https://tinyurl.com/caxvkb53>.

publics ont été injectés dans l'église Saint-Cœur-de-Marie, sur Grande Allée, à Québec, son propriétaire, le Palais des Arts, contrevient régulièrement aux règlements de zonage municipaux, en plus de violer les conditions d'achat de la bâtie⁴⁴. »

Il faut comprendre qu'au lendemain de la fermeture du lieu de culte, le zonage du site, « Institutionnel/lieu de culte », a dû être modifié. La Ville a donc accordé un zonage commercial léger⁴⁵, ce qui exclut l'habitation et surtout les permis d'alcool. En fait, les résidents du quartier se sont vigoureusement opposés à la conversion de l'église en salle de spectacles⁴⁶. Le secteur est en effet soumis, depuis les années 1980, à un moratoire sur les nouveaux bars et restaurants à l'ouest de la rue de Senezergues (ancienne rue Scott), ce qui a favorisé, au fil des ans, le développement résidentiel, notamment dans les anciens immeubles de la paroisse Saint-Cœur-de-Marie (presbytère et Patro) et autour du site de l'ancien couvent du Bon-Pasteur. Donc, après avoir tenu dans l'église une série d'événements dérogatoires, arrosés d'alcool, le promoteur revient à la charge en 2009 : « Après avoir essuyé deux échecs en sept ans, le propriétaire de l'église Saint-Cœur-de-Marie [le Palais des Arts] présente à la Ville de Québec une nouvelle demande de modification au règlement de zonage pour obtenir un permis d'y tenir des réceptions, des concerts, des bals et des vernissages avec service de restauration et de bar. Le parolier et metteur en scène Luc Plamondon s'intéresse au projet [...]⁴⁷. »

Le projet initial, soumis en 2002, fut rejeté en 2004 en raison d'un imbroglio causé par les mentions « discothèque et restaurant » dans le projet de modification mis de l'avant. Il a été rejeté une nouvelle fois en 2009. Les choses s'enveniment en 2010, quand la Cour municipale de Québec condamne le Palais des Arts et son gérant à acquitter les arrérages de taxes municipales. Puis, les commerçants de la Grande Allée, avec à leur tête André Verreault, directeur d'Action Promotion Grande Allée, commencent à mettre sérieusement en doute les intentions philanthropiques des gestionnaires du Palais des Arts. Ils montent au créneau pour s'opposer à la demande d'octroi d'un permis d'alcool, au nom d'une concurrence déloyale :

« Nous sommes pour l'installation de commerçants dynamiques, des investisseurs, des gens passionnés et travailleurs (...) ils élaborent un concept, ils achètent ou louent un bâtiment ou un local, ils investissent temps et argent, ils demandent et obtiennent tous les permis nécessaires, se retroussent les manches et travaillent. Les gens du Palais des Arts font semblant d'être un organisme philanthropique dédié aux artistes, mais au fond leur but c'est de faire de cette salle une salle de réception de prestige ; ils veulent vendre

⁴⁴ Croteau M. (2003, 29 juillet), *L'église aux promesses non tenues*, Le Soleil, p. A-1.

⁴⁵ Administration, 11036Mc sur le *Plan de zonage*. Zonage identique à celui de l'édifice de la Laurentienne.

⁴⁶ Normandin P.-A. (2004, 21 novembre), *Église Saint-Cœur-de-Marie. Pétition contre la conversion en salle de spectacles*, Le Soleil, p. A-9.

⁴⁷ Caron R. (2009, 11 février), *Projet de restauration. D'église à Palais des Arts*.

de l'alcool ? Qu'ils le fassent légalement comme tous les commerçants de la Grande Allée, estime M. Verreault. »

Indiquant être pour la venue d'une telle salle de réception qui attirerait une clientèle plus importante, M. Verreault ne croit pas qu'Alex Rahmi et Yvan Cloutier [son gérant] représentent la solution : « Les administrateurs et propriétaires de l'église Saint-Cœur-de-Marie ne semblent pas en mesure de financer un tel projet. Alors, peut-être serait-il temps pour eux de vendre à des gens d'affaires sérieux⁴⁸. »

Au printemps 2010, le Palais des Arts est dans une impasse. L'organisme est criblé de dettes ; son président s'est évaporé depuis quelque temps, aux prises avec la justice de son pays. Dans l'une de ses déclarations de faillite, il indique néanmoins parmi ses actifs, le Palais des Arts ! C'est dans ce contexte que survient la vente de l'église, le 8 décembre 2010, à la société 9204-4809 Québec Inc.⁴⁹. Le prix de vente de 1,2 millions couvre toutes les hypothèques légales et les dettes garanties, dont les taxes municipales et scolaires dues, et une somme de 350 000 \$, « conformément à une entente sous seing privé ». C'est probablement là qu'Alex Daryoush Rahmi a retrouvé le comptant investi lors de l'achat en 2002.

Il faut néanmoins souligner que toutes les conditions imposées par le vendeur en 2002 (la paroisse Saint-Dominique, mais en fait le Diocèse de Québec), sont ignorées et non transférées au nouvel acquéreur, en 2010, ce qui est en soi illégal. Le maintien d'un OBNL, l'obligation de conserver et de mettre en valeur le patrimoine et l'obligation de restaurer l'église, tout cela disparaît. Pour faire respecter ces clauses restrictives, il aurait fallu que le Diocèse ou la ville requièrent la rétrocession de l'église pour non-respect du contrat de vente. C'est beaucoup demander au Diocèse qui ne cherche pas vraiment récupérer une église négligée. Du côté de la ville de Québec, Jean-Paul L'Allier, le visionnaire, a cédé la place, en 2005, à un nouveau maire. Il avait pourtant le sentiment d'avoir œuvré à la sauvegarde de l'église de la Grande Allée. En effet, en 1998, il avait déclaré : « nous avons trouvé les moyens d'investir près de 800 000 \$ dans la restauration du clocher de l'église Saint-Cœur-de-Marie, élément significatif majeur du patrimoine urbain de la Haute-Ville. [...] Une chose est certaine, lorsque les intérêts de l'Église, de la Ville et de l'État se rencontrent, la sauvegarde est assurée⁵⁰. » Mais il avait aussi lancé un avertissement, voyant poindre à l'horizon des temps plus difficiles : « À moins que l'indifférence d'aujourd'hui ne soit remplacée par un minimum de clairvoyance et de décisions à caractère politique, nous verrons s'effacer en moins d'une génération le patrimoine qui rappelle ce que nous

⁴⁸ Martel T. (2010, 10 février), *Palais des arts : nouvel échec et grogne sur la Grande Allée*, Québec Hebdo.

⁴⁹ Registre foncier du Québec. N° 17776662. Vente du Palais des Arts (Dany Bussières) à 9204-4809 Québec Inc. (Marie-Line Bolduc).

⁵⁰ L'Allier J.-P. (1998-1999), « Des églises en quête de miracles », *Continuité*, n° 79, p. 24-25.

avons été et sans lequel nous n'aurions pu naviguer jusqu'à l'aube du troisième millénaire⁵¹. »

▼ Vue de l'intérieur de la magnifique chapelle du monastère des Sœurs franciscaines missionnaires de Marie de la Grande Allée, démolie en 2008. Œuvre magistrale de l'architecte René-P. Lemay. La Ville l'avait reconnue comme ayant « une valeur patrimoniale exceptionnelle ».



© Michel Bourassa

Lorsqu'il quitte la mairie en 2005, Jean-Paul L'Allier ne s'imaginait pas qu'un élu démissionnaire prendrait sa place après le court intérim — plutôt positif en matière de gestion du patrimoine bâti — de la mairesse Andrée Boucher (décédée subitement en 2007), et que celui-ci se dévouerait corps et âme à propulser les promoteurs immobiliers dans le paysage

⁵¹ *Idem*.

construit de la ville historique, et ce, au point de se mériter le surnom de « fossoyeur du patrimoine »⁵².

Pour le maire Régis Labeaume, le patrimoine ecclésial de la Capitale nationale, tout comme l'ensemble du patrimoine bâti d'ailleurs, est un frein au développement de la ville, à la fois par le coût élevé du maintien de ces figures symboliques, mais surtout par leur « prime location ». Et, par développement, il entend surtout la densification du territoire. Son règne, à Québec, de 2007 à 2021, a été marqué par une série de démolitions de bâtiments patrimoniaux remarquables⁵³ qui ont souvent fait place à des constructions en hauteur. Je me souviens avoir assisté à une rencontre sur l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery au cours de laquelle le nouveau maire, qui arrivait d'un voyage à Vancouver, avait exprimé son admiration pour les filiformes gratte-ciel de cette ville ; il voyait la falaise de Sillery peuplée de telles « chandelles »...

La montée en puissance du promoteur

Dès l'acquisition de l'église Saint-Cœur-de-Marie en décembre 2010, le promoteur Louis Lessard ne fait pas mystère de sa volonté de remplacer le monument par une tour d'habitation. Il entreprend la préparation de projets en ce sens, mais reçoit un accueil plutôt tiède dans les services concernés de la Ville de Québec ; on lui fait valoir le poids signalétique et patrimonial du clocher de l'église qu'il faudrait donc conserver, quitte à l'insérer dans un projet de développement.

Les armes dont dispose la ville : le règlement de zonage qui, en l'état, proscrit l'habitation et limite les hauteurs. Ayant obtenu quelques vagues promesses qui l'avaient encouragé à préparer projet après projet, le promoteur, impatient, se rebiffe en septembre 2016, dénonçant ce qu'il qualifie de « volte-face » de la Ville sur l'avenir de son terrain [sic]. Il annonce vouloir « démolir l'édifice de style byzantin et le remplacer par une tour d'habitation de 18 étages⁵⁴. »

Faut-il ici rappeler que la Ville avait annoncé souhaiter rouvrir le Plan particulier d'urbanisme (PPU) de la colline parlementaire pour y rajouter cinq sites d'intérêt à préserver, dont celui de l'église Saint-Cœur-de-Marie. Le promoteur, lui, « plaide que son projet de tour à condo, qu'il qualifie de ‘sublime’, s'intègre parfaitement dans le développement actuel de la Grande-Allée⁵⁵. » Son projet ferait partie de l'allée des arts qui part du nouveau

⁵² Leroy P.-H. (2012, 9 mai), *César, Régis et le patrimoine*, Le Soleil, URL : <https://tinyurl.com/mk9wwejy>.

⁵³ Quelques démolitions qui ont fait du bruit : chapelle et monastère des Franciscaines (2009) ; l'église Saint-Vincent-de-Paul (2010) ; Palais central de l'Exposition provinciale, (2012) ; monument de Jean-Pierre Raynaud (2015) ; centre Durocher (2015).

⁵⁴ Radio-Canada (2016, 28 septembre [mis à jour le 18 juin 2019]), *Le propriétaire de l'église Saint-Cœur-de-Marie s'estime largué par la Ville*, URL : <https://tinyurl.com/y5sf3v8h>.

⁵⁵ *Idem*.

musée — qui a requis la démolition du couvent des Dominicains — et qui arrive jusqu’au Château Frontenac. Rien de moins...

▼ Mosaïques de projets proposés par le promoteur



En mars 2017, le débat se déplace alors dans des assemblées de consultation sur les modifications à apporter au PPU de la Colline parlementaire. Le promoteur continue à vanter son projet comme en témoigne cette déclaration :

« Le promoteur et propriétaire du 530, Grande Allée Est (Société immobilière Lessard) souhaite le retrait de son site du programme d’acquisition d’immeubles de la Ville. Il mentionne que depuis sept ans, il a déposé plus de 9 versions différentes de plans avec plus de 5 firmes d’architectes, en collaboration avec la Ville, avec des tentatives de conservation du bâtiment. Les coûts sont importants et il n’y a pas de soutien financier de la municipalité ni du gouvernement. Il rappelle que le bâtiment est fermé au culte depuis 23 ans et que sa détérioration a commencé au-delà des sept dernières années. Le dernier projet intègre une œuvre d’art et un rappel architectural des arches de l’église, et a recueilli l’appui de 400

personnes via Facebook. Il déposé également un mémoire et des lettres d'appui de commerçants et de promoteurs. Il demande à la Ville de considérer à nouveau son projet⁵⁶. »

▼ L'église Saint-Cœur-de-Marie « squattée » par un marché aux puces



© Marc Grignon

Les citoyens consultés sont partagés sur l'à-propos d'inscrire l'église Saint-Cœur-de-Marie au Programme d'acquisition d'immeubles de la Ville, ce qui préservera l'église menacée. Le promoteur et ses représentants mettent alors en doute la valeur patrimoniale de l'église et la qualité des études qui ont consacré ce statut. À l'été 2017, la Ville adopte les modifications proposées au PPU et entame des démarches d'expropriation qui visent la maison Pollack, sur la Grande-Allée, tout aussi mal en point que l'église. Pour l'église Saint-Cœur-de-Marie, rien, sinon la promesse d'un vague concours d'idées pour sa requalification. Dès ce moment, le dossier de l'église Saint-Cœur-de-Marie est géré par le cabinet du maire Labaume.

⁵⁶ Rapport de l'Assemblée publique de consultation. Modifications au Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire (R.V.Q. 2436). Fiche 8 : Ancienne église Saint-Cœur-de-Marie, 530 Grande Allée Est, URL : <https://tinyurl.com/58fb83a4>.

▼ Cette façon irrévérencieuse d'occuper les lieux est un exercice de diffamation



© Marc Grignon

Pendant ce temps-là, au début de 2018, le promoteur entreprend une campagne de diffamation du monument : il ouvre les portes au public avec un marché aux puces qui, littéralement « squatte » les lieux, en mettant en évidence l'état d'abandon de l'ancienne église. Puis, en juin 2019, on apprend que la Ville a accepté une demande de démolition, avec des conditions : « La Commission d'urbanisme recommande la déconstruction de l'église afin d'en conserver les pierres de revêtement de la façade, de même que les ferblanteries. [...] C'est que la Commission indique qu'elle « exigera la reconstruction à l'identique de la portion avant du bâtiment⁵⁷. »

Le promoteur s'oppose à cette décision « déraisonnable » à ces yeux ; il estime que la conservation de la façade (démontage et remontage devant le nouvel immeuble) coûterait à elle seule entre 8 et 10 millions de dollars et menace la Ville de poursuites. Mais, sans attendre, il annonce qu'il va démolir l'église, invoquant une situation d'urgence. En fait, Louis Lessard avait commandé un rapport d'ingénieur à la firme Douglas Consultants Inc., ingénieurs-conseils en structure, concluant que le bâtiment était fragile au point que des

⁵⁷ Bernard J. (2019, 5 juin), *L'église Saint-Cœur-de-Marie pourrait être démolie dès cet été*, FM 93, URL : <https://tinyurl.com/37j9b9pw>.

morceaux de pierre pourraient se détacher du clocher (pourtant restauré à grands frais en 1997...).

- ▼ La démolition de la section haute du clocher s'est d'abord faite avec soin, comme si on prévoyait devoir conserver la tour. Ce travail terminé, la structure de consolidation installée en 1997 est apparue, bien solide.



© Pierre Lahoud

Avec ce rapport, il obtient, le 20 juin 2019, un jugement de la Cour supérieure l'enjoignant de procéder à la démolition pour des raisons de sécurité publique. Pour mettre de la pression, le promoteur bloque une partie de la Grande Allée, ce qui suscite évidemment un tollé général et des appels à la démolition rapide. Le 21 juin, sous pression, la Ville émet le permis de démolir, bien que celle-ci soit toujours liée à la conservation du clocher et de la façade.

▼ Le travail de démolition s'est enchaîné, avec rage, à partir du 17 septembre 2019



© Pierre Lahoud

La Ville l'a dit, « le promoteur peut démolir », la Cour supérieure a renchéri, « le promoteur doit démolir », tout ceci malgré l'avis du Service de protection contre l'incendie de Québec qui, sur place, constate qu'il n'y a pas de réel danger. Mais le promoteur ne veut toujours pas conserver et mettre en valeur la façade de l'ancienne église devant son nouvel immeuble. Son projet inavoué : démolir rapidement⁵⁸ et de façon irrémédiable la partie haute du clocher — la figure emblématique —, ce qui, selon lui, permettrait de réduire rapidement le périmètre de sécurité. En fait, une fois disparu ce clocher encombrant, il sait que sa cause est gagnée, le volume de l'église « byzantine » n'ayant jamais suscité beaucoup d'intérêt en soi.

⁵⁸ Tremblay D. (2019, 27 juin), *Église Saint-Cœur-de-Marie : la démolition va s'accélérer*, Le journal de Québec, URL : <https://tinyurl.com/3seywks3>.

▼ L'église en cours de démolition, en septembre 2019



32.

33. © Claude Thibault

34.

35. ▼ La fin des travaux de démolition



36.

37. © Marc Boutin



38.

39. © Claude Thibault

40.

41. ▼ Le site « vert » de l'église Saint-Cœur-de-Marie)



42.

43. © Claude Thibault, 2021

Les travaux de démolition sont entrepris le 26 juin 2019⁵⁹. Sur ces entrefaites, la ministre de la Culture avait refusé une demande de classement, déposée *in extremis* par la Fédération Histoire Québec⁶⁰. De son côté, le maire Labeaume se défile en affirmant, assez curieusement, que « la Ville n'est pas dans le business des églises⁶¹ ». Point final.

⁵⁹ Néron J.-F. (2019, 25 juin), *La démolition de l'église Saint-Cœur-de-Marie débute mercredi*, Le Soleil, URL : <https://tinyurl.com/58yvxx3d>.

⁶⁰ Gagné L. (2019, 25 juin), *Demande de classement patrimonial pour sauver l'église Saint-Cœur-de-Marie*, Radio-Canada, URL : <https://tinyurl.com/97756vw>.

⁶¹ Moalla T. (2021, 1^e septembre), *Église Saint-Cœur-de-Marie : Labeaume refuse de porter le blâme*, Le Journal de Québec, URL : <https://tinyurl.com/3h9p2nx5>.

Souvenons-nous de ce cas

Le cas de l'église Saint-Cœur-de-Marie montre de manière éloquente comment une déclaration d'intérêt patrimonial, voire un classement, ne sont pas des garanties de sauvegarde d'un monument de premier plan. La connaissance et la notoriété de notre patrimoine bâti — notre « vouloir patrimonial » — sont et seront perpétuellement à construire et reconstruire. J'ai vraiment l'impression que les efforts qui ont été déployés pour faire valoir et conserver l'église Saint-Cœur-de-Marie depuis le début des années 1990 ont été oubliés, voire ignorés. C'est que, dans l'opinion publique, celle qui mobilise les élus comme jamais, la question de la valeur d'usage économique du patrimoine, de son utilité immédiate, est désormais cruciale. Que fera-t-on de ce nombre sans cesse grandissant de sites et de bâtiments que nous voulons conserver ? Qui défraiera le coût de leur conservation et de leur mise en valeur ? En même temps, nous pourrions occuper ces sites avec des édifices qui répondent mieux aux besoins d'aujourd'hui.

Toutes ces questions se posent à ceux qui militent pour conserver un paysage construit de qualité, et qui possède une valeur identitaire certaine. Le cas de l'église Saint-Cœur-de-Marie est, de ce point de vue, un échec cuisant. En revanche, il démontre aux promoteurs sans scrupules qu'ils peuvent mettre la main sur des sites précieux et les rentabiliser à leur guise. La recette : fréquenter, entretenir et promouvoir des élus complaisants (des gens qui ont réussi en affaires, par exemple), et laisser le temps s'écouler et faire son œuvre, à l'abri de sanctions. Ainsi, on constate que, s'il y a des gens qui, au fil des ans, ont construit la notoriété patrimoniale de Québec, d'autres, de plus en plus nombreux, sont aujourd'hui très actifs à la défaire, très souvent par ignorance. Tout se passe comme si, tout autour de l'écrin qu'est le Vieux-Québec, les marchands du temple avaient désormais droit de cité. La Grande Allée, jadis artère prestigieuse, a perdu l'un après l'autre ses monuments les plus signifiants. C'est aujourd'hui une grande buvette, en pleine décadence, sertie d'immeubles de rapport, sans véritable qualité architecturale. Au terme de tout cela, il restera l'Hôtel du Parlement et le Manège militaire, deux propriétés publiques restaurées à grands frais.

On doit tirer des leçons de cette « saga ». On ne peut laisser le soin de notre patrimoine le plus précieux entre les mains d'entrepreneurs véreux, même s'ils se présentent sous le couvert d'un OBNL hasardeux. Les « propriétaires » du Palais des Arts n'ont jamais vraiment voulu conserver et mettre en valeur l'église Saint-Cœur-de-Marie ; tous s'en doutaient. Le promoteur Lessard n'a jamais vraiment eu l'intention, lui non plus, de conserver l'église, à moins que les pouvoirs publics ne paient le coût de cette conservation. Peut-on le lui reprocher ? Non, l'entreprise privée n'a pas pour vocation de sauver le patrimoine, elle vise d'abord et essentiellement la recherche de profits.

On doit cependant blâmer les autorités publiques, la Ville de Québec, d'abord, puis le ministère de la Culture et des Communications du Québec, ensuite. La Ville a, quoique certains prétendent aujourd'hui, les moyens de protéger son patrimoine. Jean-Paul L'Allier, maire, et Serge Viau, à l'époque directeur-général adjoint, ont littéralement sauvé l'église une première fois, en 1997. Il y a eu un manque de continuité, de volonté après cela, un changement de personnel et de cap. Sous le règne du maire Labeaume, tout s'est passé, à Québec, comme si le temps était venu pour que des promoteurs privés encaissent les bénéfices des investissements colossaux qui ont été faits depuis 1970 pour sauver et mettre en valeur le patrimoine collectif⁶². Les quartiers centraux qu'on abandonnait il n'y a pas si longtemps, sont aujourd'hui devenus des lieux de vie désirables, recherchés, notamment à cause de la qualité de leur paysage construit. Pourquoi alors les mutiler ? Les églises Saint-Sauveur et Saint-Jean-Baptiste, deux monuments mal en point, mais situés dans des quartiers vibrants, seront-elles les prochaines victimes de ce phénomène d'embourgeoisement ?

Quant au ministère de la Culture et des Communications, on chercherait en vain une stratégie, une cohérence. Refus de considérer le dossier de l'église Saint-Cœur-de-Marie, mais classement du piteux Cyclorama de Jérusalem de Sainte-Anne-de-Beaupré, qui n'impressionne personne (on aurait plutôt dû classer le pèlerinage à Sainte-Anne). Et cela, alors qu'il y a près de 200 églises dites « protégées » au Québec, qui, à terme, sont toutes en péril. Que faire avec « ces grandes nefs historiques », sinon que d'accompagner les municipalités à les prendre en charge ? Pourquoi donc vouloir classer l'église Saint-Sacrement, que la Ville n'a pas priorisée... et laisser aller l'église Saint-Jean-Baptiste, pourtant classée patrimoniale ? Où est le plan ?

La disparition de l'église Saint-Cœur-de-Marie de la Grande Allée est une perte, inestimable, irréparable. Il faut en tirer des leçons, l'utiliser pour faire œuvre de pédagogie. Et en sauver d'autres.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bernard J. (2019, 5 juin), *L'église Saint-Cœur-de-Marie pourrait être démolie dès cet été*, FM 93, URL : <https://tinyurl.com/37j9b9pw>.

Bernier M.-F. (1998, 27 janvier), *Un Panthéon sur Grande Allée*, Le Journal de Québec, p. 2. « Promoteurs : professeurs d'histoire Jacques Mathieu et Jean Hamelin, ainsi que le professeur d'architecture Luc Noppen, tous de l'Université Laval. Il y a aussi, Yves Beau-regard, de la revue Cap-aux-Diamants, Denis Angers, de la Commission de la Capitale

⁶² Morisset L. K. (2016), *op. cit.*, p. 26-28.

nationale (à titre personnel) et Yves Boulet, un administrateur, en quelque sorte l'initiateur du projet ».

Bourque F. (1999, 21 mai), *Une église et une chapelle dans la mire de la Bordée*, Le Soleil.

Caron R. (2009, 11 février), *Projet de restauration. D'église à Palais des Arts*.

Communiqué de presse du Service des communications et des relations extérieures de la Ville de Québec, 26 mars 1997. Cité par Luc Noppen et Lucie K. Morisset. *Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer*. Québec, PUQ, 2005, p. 405.

Croteau M. (2003, 29 juillet), *L'église aux promesses non tenues*, Le Soleil, p. A-1 et A-9.

Dagnaud P.-M. (1928), *La paroisse Saint Cœur de Marie. Du berceau à ses dix ans. Souvenir du jubilé décennal*, Québec : Librairie Laflamme, 279 p.

Gagné L. (2019, 25 juin), *Demande de classement patrimonial pour sauver l'église Saint-Cœur-de-Marie*, Radio-Canada, URL : <https://tinyurl.com/97756vw>.

Guéné Hélène, Loyer François (1995), *L'Église, l'État et les architectes : Rennes 1870-1940*, Paris : Éditions Norma, 368 p.

L'Allier J.-P. (1998-1999), « Des églises en quête de miracles », *Continuité*, n° 79, p. 24-25.

« L'église Sainte-Marie et son modèle breton : l'avènement d'un style néo-breton au Québec et en Nouvelle-Écosse » (Luc Noppen). Colloque *Le patrimoine religieux en Nouvelle-Écosse. Signes et paradoxes en Acadie*, Université Sainte-Anne, Pointe-de-l'Église (N.É.), 19-20 juin 2006 ; « L'église Sainte-Marie, monument du métissage de modèles bretons et de savoir-faire acadiens » (Luc Noppen), dans *Le patrimoine religieux de la Nouvelle-Écosse. Signes et paradoxes en Acadie*, sous la dir. de Jean-Pierre Pichette, [Cahier de] Port Acadie Revue interdisciplinaire en études acadiennes. Université Sainte-Anne. Pointe-de-l'Église, n°s 10-11-12), 2006-2007, p. 117-128.

Le Soleil (1995, 25), « Église à vendre ». Cet article mentionne que le conseiller municipal Réjean Lemoine a proposé la citation de l'église, sur avis de Luc Noppen, tel que proposé dans le rapport *Les lieux de culte....* de 1994.

Le Soleil (1997, 24 octobre), *À peine retapée, déjà fermée. À Saint-Cœur-de-Marie, la dernière messe sera célébrée le 21 décembre*. Aussi : Le Journal de Québec (1997, 22 décembre), *La dernière messe* [La dernière messe a été célébrée le 21 décembre 1997].

Leroy P.-H. (2012, 9 mai), *César, Régis et le patrimoine*, Le Soleil, URL : <https://tinyurl.com/mk9wwejy>.

« Les effets de la Séparation sur l'architecture ecclésiale au Canada français : l'avènement d'une église bretonne en Acadie » (Luc Noppen). Colloque du *Centenaire de la séparation de l'Église et de l'État*, Tréguier (France), 17 septembre 2005. Cette communication a été publiée en 2006 : « Les effets de la Séparation sur l'architecture ecclésiale au Canada-français : l'avènement d'une église bretonne en Acadie » (Luc Noppen), dans *Les*

Bretons et la Séparation, 1795-2005, sous la dir. de Jean Balcou, Georges Provost et Yvon Travouez, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 201-213.

Martel T. (2010, 10 février), *Palais des arts : nouvel échec et grogne sur la Grande Allée, Québec Hebdo*.

Moalla T. (2021, 1^e septembre), *Église Saint-Cœur-de-Marie : Labeaume refuse de porter le blâme*, Le Journal de Québec, URL : <https://tinyurl.com/3h9p2nx5>.

Morisset L. K. (1997), « La Charrette sur l’Avenir des biens d’Église. Cinq projets pour cinq hauts lieux », dans *La conservation des églises...*, p. 186-197 [sur les cinq églises mises en valeur par cet exercice, seule l’église Saint-Roch n’a pas été démolie depuis].

Néron J.-F. (2019, 25 juin), *La démolition de l’église Saint-Cœur-de-Marie débute mercredi*, Le Soleil, URL : <https://tinyurl.com/58yvxxv3d>.

Noppen L. (2011), « Présence d’Arthur Regnault au Canada », *La quintessence de l’art sacré. Arthur Regnault, architecte (1839-1932)*, sous la dir. de Jean-Yves Andrieux, Rennes : Presses universitaires de Rennes, p. 172-185.

Noppen L. (2011, 18 juin), « L’influence d’Arthur Regnault au Canada français », Conférence publique organisée par les Archives départementales d’Ille-et-Villaine (espace Ouest-France) dans le cadre de l’exposition *Arthur Regnault, quintessence de l’art sacré*, à Rennes, France.

Noppen L. (2015), « French Architects in Early Twentieth-Century French-Canadian Church Architecture ». *The Journal of the Society for the Study of Architecture in Canada*, vol. xl, n° 1, p. 59-73.

Noppen L., Morisset L. K. (1994), *Lieux de culte situés sur le territoire de la Ville de Québec*, Ville de Québec : Service de l’urbanisme, Division du design urbain et du patrimoine, 3 tomes.

Noppen L., Morisset L. K. (1996), *Foi et Patrie. Art et architecture des églises à Québec*. Québec : Les Publications du Québec, 180 p. [le texte sur l’église Saint-Cœur-de-Marie se trouve aux pages 121-123].

Noppen L., Morisset L. K., Caron Robert (1997), *La conservation des églises dans les villes-centres*, Québec : Septentrion, 204 p.

Normandin P.-A. (2004, 21 novembre), *Église Saint-Cœur-de-Marie. Pétition contre la conversion en salle de spectacles*, Le Soleil, p. A-9.

Ochsendorf J., Freeman J., Freeman M. (2010), *Gustavino Vaulting : the Art of Structural Tile*, Princeton : Princeton Architectural Press.

Radio-Canada (2016, 28 septembre [mis à jour le 18 juin 2019]), *Le propriétaire de l’église Saint-Cœur-de-Marie s'estime largué par la Ville*, URL : <https://tinyurl.com/y5sf3v8h>.

Rapport de l’Assemblée publique de consultation. Modifications au Plan directeur d’aménagement et de développement relativement au Programme particulier d’urbanisme pour la colline Parlementaire (R.V.Q. 2436). Fiche 8 : Ancienne église Saint-Cœur-de-Marie, 530 Grande Allée Est, URL : <https://tinyurl.com/58fb83a4>.

Registre des immeubles. No 1782817. 4 mars 2002. Vente de la paroisse Saint-Dominique au Palais des Arts (Claude Beaumont, secrétaire) du lot 1 212 894 avec dessus construite une église, 530 Grande Allée Est, Québec.

Registre foncier du Québec. N° 17776662. Vente du Palais des Arts (Dany Bussières) à 9204-4809 Québec Inc. (Marie-Line Bolduc).

Robert J. (2020), « Jean-Thomas Nadeau, Le rationalisme au service du renouveau de l'architecture religieuse à Québec au début du XX^e siècle », dans Lucie K. Morisset (dir.), *L'architecture de l'identité. Arts et patrimoines en hommage au professeur Luc Noppen*, Montréal : Del Busso p.243-272, URL : <https://tinyurl.com/5x42kyvp>.

Robitaille L.-A. (1885-1946) est l'héritier de la lignée du célèbre Joseph-Ferdinand Peachy (1830-1903). Il est diplômé en 1912 de l'École d'architecture de l'École Polytechnique de Montréal et embauché en 1922 comme professeur de construction dans la section architecture de l'École des beaux-arts de Québec.

Tremblay D. (2019, 27 juin), *Église Saint-Cœur-de-Marie : la démolition va s'accélérer*, Le journal de Québec, URL : <https://tinyurl.com/3seywks3>.